

TOUT SAVOIR DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PAYÉE SUR LA TAXE FONCIÈRE

Depuis 2001, la Communauté Urbaine de Marseille intégrée depuis le 1^{er} janvier 2016 dans la Métropole, perçoit la taxe des ordures ménagères.

La Métropole, qui exerce, hélas, cette compétence, fixe le taux de cette taxe de manière totalement indépendante et sans consultation préalable des Communes.

La perte de contrôle sur cette charge fiscale était d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je m'étais battu, à l'époque, contre l'intégration d'Allauch dans la Communauté Urbaine de Marseille puis dans la Métropole.

Les questions que vous vous posez :

1. Mes impôts ont augmenté de façon anormale ?

Plusieurs facteurs peuvent conduire à une augmentation substantielle de vos impôts :

- Lorsque vous aménagez votre bien (pièces supplémentaires par un agrandissement, aménagement des combles, construction d'une piscine, etc.) les services fiscaux de l'Etat en requalifient la catégorie et sa surface.
- Lorsque vous décidez de louer une partie de votre habitation à un tiers, de même qu'il est plus cher de louer 2 appartements de 30m² plutôt qu'un seul de 60m², la valeur locative à partir de laquelle vous êtes imposé est augmentée par les services fiscaux de l'Etat.
- Lorsqu'une personne que vous aviez à charge quitte votre foyer, vous ne pouvez plus bénéficier de l'abattement sur la taxe d'habitation auquel elle vous donnait droit.

2. Je ne suis pas d'accord avec le montant de mes impôts.

La commune n'étant pas responsable du calcul et de la collecte des impôts, ni de la détermination des valeurs locatives, si vous estimez être imposé à tort, vous pouvez présenter une réclamation à votre Centre des Finances Publiques à l'adresse suivante
**CDIF Marseille Nord Sect
3^{ème} SECTEUR, BAT C,
38 Bd Baptiste Bonnet
13147 MARSEILLE CEDEX 8**

3. J'ai besoin de délais ou d'aménagement pour le paiement.

En cas de difficultés liées au paiement de ces taxes, il est possible de prendre contact avec le
**Trésor Public d'Allauch
Impasse Chapelle des Filles
13 190 ALLAUCH**



La lettre du Maire Spéciale fiscalité

Allauch, le 4 décembre 2017

La part communale des impôts locaux a encore baissé cette année

Chères Allaudiennes, Chers Allaudiens,

Au cours du dernier trimestre de l'année, vous avez certainement reçu les avis d'imposition relatifs à votre taxe d'habitation et/ou votre taxe foncière.

Cette année encore, et pour la septième année consécutive, vous avez pu constater une diminution de la part communale des impôts locaux : un peu plus de 1%.

Depuis le début du mandat en 2014, cela représente une baisse de près de 3%.

En diminuant les impôts, la commune a réalisé un véritable tour de force car la Dotation Globale de Fonctionnement* versée par l'Etat a tout d'abord été gelée avant de baisser :

- quinquennat du Président Sarkozy (2007/2012) : gel des dotations malgré l'évolution de l'inflation (plus 8,8% sur la même période).
- quinquennat du Président Hollande (2012/2017) : **moins 1 090 000 euros de recette** pour la Commune par an. **Merci Monsieur Hollande.**

A cette baisse des recettes s'ajoute une augmentation des charges transférées par l'Etat aux communes (mise en accessibilité des bâtiments communaux, la réforme des rythmes scolaires, la mise en place des mesures de sécurité liées à l'état d'urgence, l'augmentation des taux de TVA... ou encore l'augmentation de la pénalité injuste sur le déficit de logements sociaux à Allauch, qui représente, pour 2017, **360 000 euros**).

Bien que nous ayons expliqué, à de nombreuses reprises, aux Préfets, les difficultés que rencontre la Municipalité à réaliser des logements sociaux, faute de terrains municipaux, les services de l'Etat n'ont pas été sensibles à nos arguments.

Cette situation ne m'empêche pas, avec ma majorité, de tenir nos engagements.

Nous avons indiqué, en 2014, dans notre programme « pas d'augmentation d'impôts durant le mandat », **nous avons fait mieux**, nous les avons baissés dans un contexte difficile pour les communes.

Sachez que je ne veux en rien sacrifier la qualité du service public dont vous pouvez profiter chaque jour.

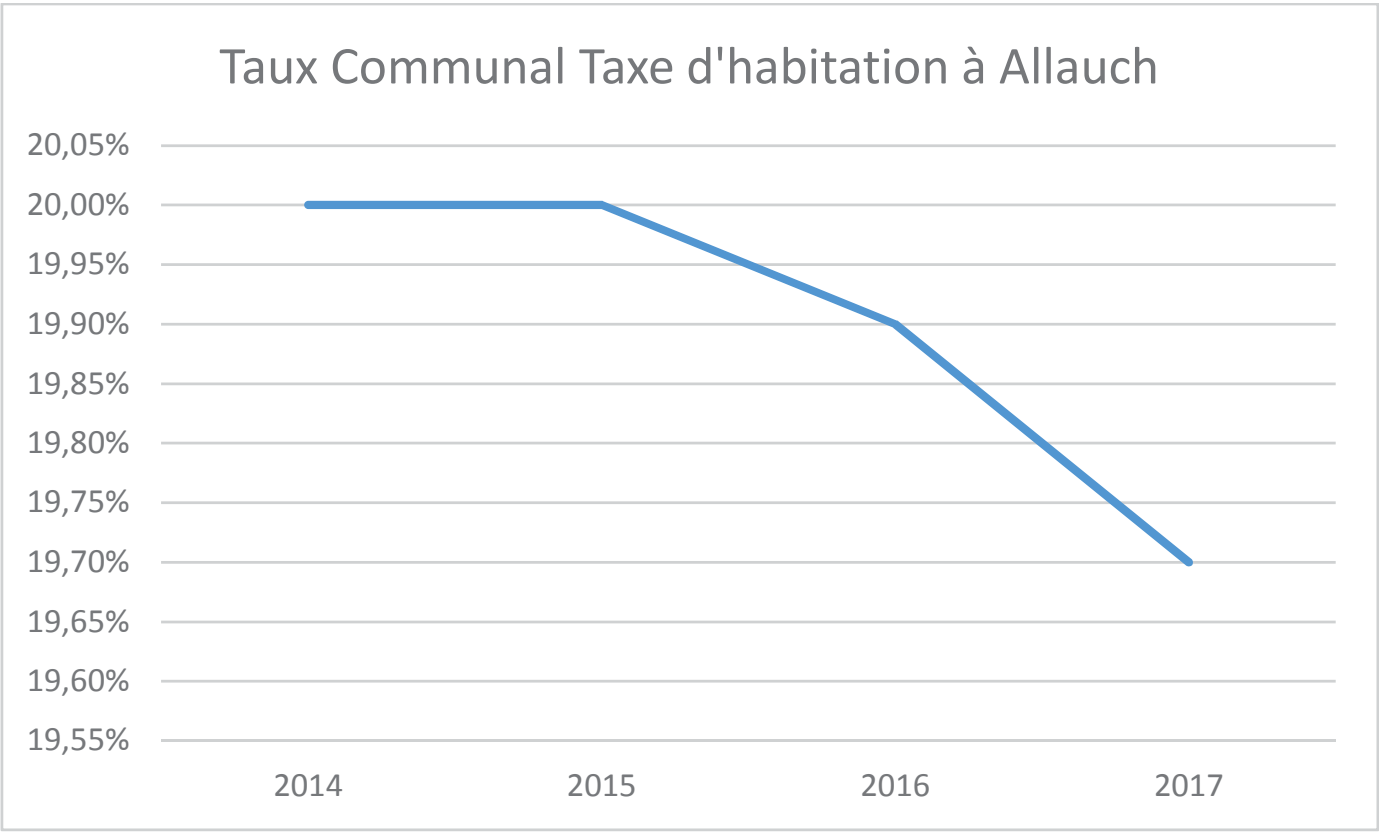
Je continuerai à oeuvrer pour vous permettre de bien vivre à Allauch.

Roland POVINELLI
Maire d'Allauch

**La Dotation Globale de Fonctionnement est une subvention versée par l'Etat qui dépend principalement du nombre d'habitants et de la superficie de la commune.*

MALGRÉ LA BAISSSE DES RECETTES ET UNE AUGMENTATION DES CHARGES, LES TAUX D’IMPOSITION VOTÉS PAR LA COMMUNE ONT DIMINUÉ

Comme l’illustre le graphique ci-dessous, malgré les baisses de dotations de l’Etat et les charges qui s’ajoutent chaque année à la Commune, les taux d’imposition votés par le Conseil Municipal n’ont depuis 2009 jamais été augmentés. Bien au contraire, ils ont même la plupart du temps été revus à la baisse :



Les raisons principales de cette réussite sont les suivantes :

1/ Des investissements pertinents

De par le choix d’équipements réalisés, le conseil municipal a libéré des marges de manœuvre en s’évitant des dépenses de fonctionnement de certains bâtiments.

Par exemple, la rénovation récente de la piscine a permis de faire des économies conséquentes sur les consommations d’énergie (étanchéité du bassin et de la toiture). La construction d’un centre technique municipal a permis d’arrêter la location des préfabriqués qui servaient de bureaux et qui étaient particulièrement mal isolés.

C’est encore dans ce sens qu’une nouvelle cuisine centrale ou qu’un programme de rénovation thermique des bâtiments communaux vont être réalisés.

2/ Une dette maitrisée

Comme l’illustre l’évolution de la dette par habitant sur la même période, la commune s’est sensiblement désendettée, réalisant par là même des gains sur le paiement des échéances des emprunts.

QU’EST-CE QUE LA DETTE PAR HABITANT ?

La dette par habitant est le capital restant dû par la Commune divisé par le nombre d’habitants.

LA DETTE PAR HABITANT EN 2016 (derniers chiffres disponibles de Direction Générale des Collectivités Locales)	
Allauch	723 euros
Moyenne des villes de 20 à 50 000 habitants	1 109 euros

Comme chacun peut le constater, Allauch a un endettement par habitant bien inférieur à celui des communes comparables.
Au cours des dernières années, la moyenne de la dette par habitant des villes de 20 à 50 000 habitants est en augmentation alors que celle de la ville d’Allauch est en constante diminution.

3/ Des dépenses contenues

Bien qu’aucun service public n’ait été supprimé ni même diminué, des arbitrages budgétaires rigoureux ont été réalisés tant au niveau des dépenses de fonctionnement des services qu’au niveau des frais de personnel où certains départs à la retraite n’ont pas été remplacés.

4/ Une évolution démographique favorable

Enfin, les réalisations de plusieurs programmes immobiliers, souvent imposés par les objectifs de réalisation de logements sociaux qui nous sont fixés, ont eu l’avantage d’augmenter le montant des recettes fiscales de manière significative.



L'AVIS DE L'ELU AUX FINANCES

JEAN TOMASINI

Adjoint délégué aux Finances

L’Etat fait porter aux collectivités la majeure partie du redressement des finances publiques nationales. Cela apparait d’autant plus injuste que contrairement à ce dernier, les collectivités votent leur propre budget à l’équilibre.
A ce sujet, si l’exonération de la taxe d’habitation annoncée par le gouvernement pour 80% des administrés et qui se mettra en place progressivement sur les 3 prochaines années doit être accueillie favorablement pour tous ceux qui en bénéficieront, cette mesure laisse planer au niveau du budget de la Commune un flou majeur. En effet, alors que l’Etat s’engage à compenser ce manque à gagner pour chacune des collectivités, l’expérience montre que toutes les dotations de compensation qui ont pu être mises en place par le passé ont été revues à la baisse au fil du temps. Après les baisses drastiques des dotations de l’Etat de ces dernières années, cette perspective serait particulièrement désastreuse. Ainsi, il conviendra d’être particulièrement vigilant aux prochains remaniements de la fiscalité que le gouvernement semble envisager.